

N° 2022-108

SERVICE DECHETS – MODIFICATION DU REGLEMENT

L'an deux mil vingt-deux le 9 novembre, le Conseil Communautaire dûment convoqué le 3 novembre, s'est réuni à Aime-La-Plagne, sous la Présidence de Lucien SPIGARELLI, Président.

M. GOSTOLI Michel est désigné secrétaire de séance.

Présents :

Mmes, VILLIEN Michelle, FAVRE Maryse, MAIRONI-GONTHIER Corine, PAVIET Rose, ASTIER Fabienne, FAGGIANELLI Evelyne, GIROD-GEDDA Isabelle

MM. SPIGARELLI Lucien, FAVRE Didier, BOUTY Georges, DUCOGNON Guy, GOSTOLI Michel, MARCHAND-MAILLET Thierry, VILLIBORD Guillaume, PELLICIER André, SILVESTRE Jean-Louis, VIBERT Christian, BROCHE Richard

Absents excusés :

MMES DUCHOSAL Sylviane qui donne pouvoir à Mme PAVIET, BERARD Patricia qui donne pouvoir à Mme FAGGIANELLI, CHAMOUSSIN Bernadette qui donne pouvoir à Mme MAIRONI-GONTHIER, MARTINOD Marie qui donne pouvoir à M. SPIGARELLI, CHENAL Murielle

MM. BOCH Jean-Luc qui donne pouvoir à M. GOSTOLI, HANRARD Bernard qui donne pouvoir à M. SILVESTRE, DUC Jacques, TRAISSARD Robert

En exercice : 27

Présents : 18

Absents : 9

dont pouvoir : 6

Les Versants d'Aime ont adopté un règlement de service de collecte des déchets par délibération en date du 6 juillet 2016. Ce règlement précise notamment les déchets qui sont acceptés et refusés en déchetterie.

Afin de lever toute ambiguïté, il convient de préciser l'acceptabilité ou non de certain déchet, en particulier au niveau des DDS (Déchets Diffus Spécifique) constitués des produits chimiques récupérés en déchetterie (peinture, solvant, phytosanitaire...).

Il est rappelé que le service de gestion des déchets n'accepte les déchets des professionnels que si ceux-ci sont assimilables à des déchets ménagers, sans sujétions techniques particulières (article L.2224-14 du Code général des collectivités territoriales).

Ceci exposé,

Le Conseil Communautaire,

Après avoir délibéré,

- nombre de votants : 24

- nombre d'abstentions : 0
- nombre de suffrages exprimés : 24
- nombre de votes « pour » : 24

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

APPROUVE la modification du règlement

FAIT ET DELIBERE LE 9 NOVEMBRE 2022

Ont signé au registre tous les membres présents.

Le Président,
Lucien SPIGARELLI

LES VERSANTS D'AIME
COMMUNAUTE DE COMMUNES
1002, AVENUE DE TARENTOISE
BP 60 - 73212 AIME-LA-PLAGNE CEDEX

